

Secteur pré-ado

1. Introduction

Ce projet vise à répondre aux besoins spécifiques des 11-14 ans (CM2, 6^{ème}, 5^{ème}) en leur offrant un espace adapté, des activités enrichissantes et un cadre bienveillant favorisant leur épanouissement.

2. Objectifs

Avec la mise en place de ce nouvel espace, nous aimerions :

- Répondre à leurs besoins spécifiques en les accompagnants au mieux dans cette période de transition.
- Offrir un espace sécurisé et bienveillant.
- Proposer des activités culturelles, sportives et numériques attractives.
- Encourager la citoyenneté et l'engagement des jeunes.
- Encourager la prise d'initiative, le libre choix, en favorisant l'autonomie et la responsabilisation.
- Favoriser le bien-être et la prévention des risques liés à l'adolescence.
- Les investir dans des démarches de projet.

3. Public Cible

Un groupe de 12 jeunes âgés de 11 à 14 ans habitant de Bois d'Amont.

4. Période d'ouverture :

Il sera ouvert uniquement sur les vacances scolaires

Accueil en demi-journée :

- De 12h à 17h00 (avec repas).
- De 13h30 à 17h00 (sans repas).
- Accueil échelonné de 13h30 à 14h00.
- Départ échelonné de 16h30 à 17h00.

Accueil à la journée :

- De 09h00 à 17h00 (horaires modulables en fonction du programme).

Ce Secteur est déclaré comme ACM, les jeunes doivent obligatoirement rester sous la responsabilité des animateurs durant les temps d'activités.

5. Lieux :

Les jeunes seront accueillis au sein de la bibliothèque du groupe scolaire « au fil de l'Orbe ».

Ils auront :

- Des canapés pour se détendre, discuter ou lire.
- Des chaises et des tables pour les moments de réunion ou d'activités.
- Ils pourront utiliser le matériel de sport et de loisirs créatif de l'accueil de loisirs.

Les avantages de ce lieu :

- Une salle excentrée de l'accueil de loisirs tout en restant dans la dynamique de celui-ci.
- Des sanitaires proches exclusifs.
- La possibilité de manger le midi en restauration scolaire.
- Du matériel à disposition.
- Une cour extérieure pour des activités.
- Proximité des terrains de sports.
- Une entrée et une sortie qui leur sont propres

6. fonctionnement

Il n'y aura pas d'activités fixes, les jeunes auront l'opportunité de s'exprimer et de prendre en main leur emploi du temps, en organisant leurs propres activités et projets lors de réunion de préparation.

Ils pourront :

- Participer aux activités qu'ils auront choisis et organisées eux-mêmes.
- Venir simplement discuter, échanger, se détendre ou encore faire un jeu de société.
- S'investir et s'impliquer dans des projets et leurs actions.

7. inscriptions :

Les documents demandés pour une 1^{ère} inscription :

- La fiche de renseignements et la fiche sanitaire.
- La copie du carnet de santé pour les vaccinations à jour.
- La copie du livret de famille pour connaître le nombre d'enfants à charge.
- Le numéro d'allocataire de la CAF et le dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur les revenus année n-1. (Un seul avis demandé, si les parents sont mariés ou pacsés ; les deux en cas de vie conjugale).
- La copie des deux cartes d'identité des parents.
- Un relevé d'identité bancaire si le prélèvement automatique est choisi comme mode de règlement.
- La copie de l'assurance extrascolaire.
- La copie du PAI (projet d'accueil individualisé) si votre enfant est suivi médicalement.

- En cas de séparation ou de divorce ; si l'un des deux représentants légaux n'est pas autorisé à voir et/ou à récupérer le jeune, l'attestation de jugement devra nous être fourni.

Une continuité entre le CM2 et le collège :

Pour les jeunes actuellement en CM2 qui souhaitent participer au secteur pendant leurs 2 premières années de collège, aucune réinscription complète n'est nécessaire : il suffit simplement de vérifier et de remettre à jour les informations de leur compte existant.

Pour ceux qui sont déjà au collège :

Pour les jeunes qui fréquentaient l'accueil en CM2, leurs dossiers seront désarchivés. Ils devront simplement refournir les documents demandés et mettre à jour leurs informations pour rétablir leur accès à leur compte.

8. Les modalités d'inscription :

Elles se feront via votre espace famille.

Les réunions de préparation se feront un mois avant chaque session et les inscriptions seront en ligne 10 jours avant.

Tout rajout ou désistement doit se faire 48h avant (hors weekend et jours fériés) dans la limite des places disponibles. (12 places quand ils restent au centre, 8 quand ils sont en sortie)

Attention, toutes inscriptions ou annulations doivent être faites par un parent.

9. Communication :

Les infos sur les programmes d'activités, les dates de réunions etc. se feront par mail et par WhatsApp.

10. Encadrement

Comme il sera intégré dans les locaux de l'accueil de loisirs, il sera placé sous la responsabilité de la directrice, mais la gestion du groupe sera confiée à Emilien qui aura pour missions principales :

- L'accueil et l'encadrement des jeunes au quotidien.
- La conception et l'animation d'activités.
- Le montage et le suivi de projets.
- La recherche de financements et de subventions.
- Être le lien avec les familles, la directrice et les élus.

11. Facturation

Il dépend des ressources mensuelles du foyer déterminées sur la base du dernier avis d'impôt sur le revenu et du nombre d'enfants à charge. Chaque famille a donc un tarif horaire particulier tenant compte de sa propre situation en fonction des

taux « planchers-plafonds » fixés par la mairie. Les heures facturées sont les heures réelles de présence au quart d'heure près (heure d'arrivée et de départ du jeune consignées).

Le repas : le tarif est valable un an à compter de chaque rentrée scolaire et est susceptible d'être revalorisé chaque année en tenant compte du taux d'inflation.

Les parents reçoivent une facture émise par l'Accueil de Loisirs qui détaille les présences du jeune. Ils peuvent soit régler par chèque à l'ordre du trésor public soit via le site TIPI (Titre Payable par Internet) ou par prélèvement automatique.

La facturation s'effectue en général durant la première semaine du mois courant pour le mois échu. Toute facture faite ne peut être modifiée, toute erreur sera régularisée sur la facture suivante.

Pour toute activité « spéciale », une participation supplémentaire aux familles pourra être demandée.